

Communiqué de Presse

Dérogation d'utilisation du Methidathion (Ultracide 040 EC) dans certains pays de l'UE

En 2002, Syngenta a décidé, pour des raisons purement économiques, de ne plus soutenir la spécialité insecticide dénommée **Ultracide 040 EC** à base de 420 g/l de Methidathion, dans le processus européen de révision des homologations. Syngenta continue à promouvoir la spécialité dans le reste du monde, notamment aux Etats-Unis, Japon et Brésil, et à investir dans la maintenance des homologations nationales.

Le journal officiel de L'Union Européenne du 10 février 2004 stipule dans son article 2 que l'utilisation du Methidathion est désormais interdite dans les pays de L'Union Européenne, avec des dérogations accordées à la France, L'Allemagne, l'Italie, le Portugal, l'Espagne et la Grèce, pour des cultures spécifiques.

Ces pays pourront continuer à le commercialiser au-delà 2004, jusqu'au 30 juin 2007, avec l'engagement de rechercher une solution de remplacement, et de veiller à ce que le produit soit «ré-étiqueté de manière à satisfaire aux restrictions d'utilisation»

Les pays en dehors de L'Union Européenne, ce qui est le cas du Maroc, ne sont pas concernés par cette décision. Ils pourront encore utiliser ce produit avec l'engagement d'appliquer et de mettre en œuvre les bonnes pratiques agricoles lors des traitements des cultures avec ce produit.

Comme pour les autres pays les exportations marocaines d'agrumes (entre autres cultures) traitées avec cette matière active peuvent être exportées vers les pays de L'Union Européenne à condition de respecter les LMR en vigueur.

Au Maroc, le produit Ultracide 040 EC a bénéficié d'une ré-homologation, valable jusqu'à 2014.

L'Ultracide est un insecticide de la famille des organophosphorés qui contient 420 g/l de Methidathion. Il est homologué au Maroc depuis 1965 où il est éprouvé et très connu par les agriculteurs pour son efficacité à la dose de 150 g/hl, contre les cochenilles des agrumes, des rosacés et des oliviers.

Syngenta Maroc est une filiale du groupe Syngenta, établie au Maroc depuis 1946. Son objectif est d'aider et d'accompagner les agriculteurs marocains dans leur expansion et leur recherche de l'excellence. Syngenta Maroc s'est engagée à ne commercialiser au Maroc que les spécialités approuvées et soutenues à l'échelle mondiale. Avec cet engagement, nous soutenons d'une part nos agriculteurs dans la production d'une récolte abondante et de qualité, tout en respectant les standards en vigueur en matière de Santé, de Sécurité et d'Environnement. D'autre part, nous procurons aux consommateurs marocains l'assurance d'une alimentation saine.

Syngenta est un leader mondial de l'agro-industrie qui s'engage pour une agriculture durable par le biais de ses activités de recherche et de développement. La société est un leader dans le domaine de la protection des cultures et occupe le troisième rang sur le marché des semences commerciales à haute valeur ajoutée. En 2005, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires d'environ \$8.1 milliards. Syngenta emploie quelque 19.000 personnes dans plus de 90 pays. Syngenta est cotée à la Bourse suisse (SYNN) et à celle de New York (SYT). De plus amples informations sont disponibles sur www.syngenta.com.

Pour plus de renseignement, prière de contacter :

Syngenta Maroc S.A

Tél: +212 22 66 79 10

Fax: +212 22 34 38 62